

**Direction Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 07 juillet 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE HUIT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *1^{er} juillet 2008*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - M. Pascal GARCIA - Mme Christine CRIFO -
M. Farid DERBAL - M. Céline DESLATTES - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -
M. Jacques THiar - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jacques CHIRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H10 à 22H35
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H10 à 22H35
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H10 à 22H35
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H10 à 22H35
M. Henri BAILE donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H10 à 22H35
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 22H35
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H10 à 22H35

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

DELIBERATION N° 1 - (D 012) - UNIVERSITE RECHERCHE - Opération Campus : "Grenoble Université de l'innovation".

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, M. VOIR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. le Maire lève la séance et donne la parole à Mme Micheline AMORE, représentante de l'intersyndicale des personnels et des étudiants.

Un amendement est présenté par M.VOIR, celui-ci est sous-amendé par Mme FIORASO et adopté à l'unanimité.

Un second amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Contre : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- **d'apporter son concours à la construction du projet "Grenoble Université de l'Innovation" ;**
- **de soutenir la création d'une Université de Grenoble unique et de plein exercice ;**
- **de défendre la mission de service public de l'université, à travers le traitement égalitaire de toutes les disciplines et dans un aménagement du territoire cohérent et équilibré, en faveur de tous les étudiants et toutes populations ;**
- **de demander à la gouvernance de Grenoble Université de l'Innovation d'associer les personnels et étudiants des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche et leurs représentants au projet, selon des modalités qu'ils établiront ensemble;**
- **d'apporter son concours à une démarche de démocratie participative relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de ce projet ;**
- **de s'engager, aux côtés des universités, centres de recherche et des autres collectivités dans l'élaboration du projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 2 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -

Financement de projets de recherche et développement du pôle Plastipolis

Intervention(s): Mme FIORASO, Mme DELBOS-CORFIELD, M. VOIR

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser le maire à signer la convention cadre relative au financement des projets de recherche et développement du pôle Plastipolis, entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain, de la Drôme et du Rhône, la communauté d'agglomération de Saint-Etienne métropole et la ville de Grenoble ;**
- **de l'autoriser à signer la convention particulière avec la SARL ARAYMOND ;**
- **d'attribuer à la SARL ARAYMOND une subvention d'équipement de 18 383 Euros par an sur 3 ans.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Financement de projets de recherche et développement - Subventions aux projets d'innovation de la SAS ITRIS Automation Square et de l'Université Joseph Fourier : Laboratoire d'Informatique de Grenoble.

Intervention(s): Mme FIORASO

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre relative au financement de projets de recherche et développement du pôle Minalogic entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, les départements de l'Isère et de la Savoie, les communautés d'agglomération du pays voironnais et Grenoble Alpes métropole et les villes de Grenoble et de Crolles ;

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions d'application avec la SAS ITRIS et l'Université Joseph Fourier ;

- d'attribuer à la SAS ITRIS une subvention d'équipement de 69 762,72 Euros par an sur 2 ans ;

- d'attribuer à l'Université Joseph Fourier pour le Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) une subvention d'équipement de 58 629, 00 Euros par an sur 2 ans.

Délibération : Adoptée

Ne prend pas part au vote : 1 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" (M. KUNTZ) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble, la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et l'association des unions commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2008.

Intervention(s): Mme SIMIAND, M. le MAIRE, Mme DELBOS-CORFIELD

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (D 007) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Marché d'Intérêt National de Grenoble - Convention pour la gestion et l'exploitation du MIN de Grenoble - Versement d'une participation financière exceptionnelle

Intervention(s): M. le Maire, M. THIAR, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de gestion et d'exploitation du Marché d'Intérêt National de Grenoble pour une durée de 12 ans à compter du 1er novembre 2008, qui annule et remplace l'ensemble des conventions et avenants antérieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

- d'approuver le versement à la Régie du MIN d'une participation financière exceptionnelle pour un montant de 100 000 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Chantier d'insertion sur le site de la Bastille - Convention Ville de Grenoble / département de l'Isère / ADFE (Association Dauphinoise pour la Formation et l'Emploi) - Année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder à l'ADFE, pour l'année 2008, une participation financière de 42.000 € selon le détail ci-dessous :

- subvention de fonctionnement : 3.000 €

- chantier Bastille : 36.000 €

- mise à disposition d'un local : 3.000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Adhésion de la Ville aux associations EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et ECTI (Echanges et Consultations Techniques Internationaux) - année 2008
Intervention(s): M. MOTTE, M. le Maire, M. CHAMUSSY

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion aux associations EGEE et ECTI pour l'année 2008 ;

- de désigner un représentant à l'assemblée générale :

Mme HANFF au sein de l'association EGEE

M. DJELLAL au sein de l'association ECTI

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur les désignations :

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention triennale d'objectifs avec l'association Centre d'Information des Droits de Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) - Avenant financier n°2 pour 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant 9.000 € au CIDFF selon les termes de l'avenant financier, ci annexé, pour l'année 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Grenoble et l'Association CulturesFrance pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association CulturesFrance un avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2008 ;
- de désigner pour représenter la Ville au jury ad hoc l'Adjoint à la Culture et le Conseiller municipal délégué à la Coopération Décentralisée, libertés publiques fondamentales et devoir de mémoire, les Directeurs des Affaires Culturelles et des Relations Internationales de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention financière 2008 signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association CREARC, un avenant financier d'un montant de 5 000 € pour l'année 2008, pour l'organisation des 20èmes rencontres du jeune théâtre européen.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" - Avenant financier pour l'exercice 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" un avenant financier d'un montant de 2 000 €, au titre de l'exercice 2008, pour l'organisation de la 9ème édition du festival "On dirait le sud".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération d'aménagement Teisseire - Jeux Olympiques - Cession de terrain aux promoteurs : 2ème tranche.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONVGEVIALLE

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de cahier des charges de cession de terrain et son annexe technique, ci-annexés, concernant les lots A, B, C, D, E de la tranche 2 de la ZAC Teisseire (qui seront annexés aux actes de ventes des lots à céder) ;

- de verser à la société SAFILAF, promoteur non retenu pour l'ilot A, 7 500 € HT maximum de prime de concours ;
- de céder le lot A à Meunier Rhône-Alpes ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 5 000 m² de SHON pour un montant prévisible de 1 475 000 € (soit 295 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- de céder le lot B à Grenoble Habitat ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 3 200 m² de SHON pour un montant prévisible de 560 000 € (soit 200 € HT / m² de SHON pour le locatif social et 150 € HT / m² SHON pour l'accession sociale) moins 7 500 € HT maximum de prime de concours et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- de céder le lot C à Plurimmo ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 2 500 m² de SHON pour un montant prévisible de 725 000 € (soit 290 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- de céder le lot D à Plurimmo ou à une personne morale à constituer sous son égide pour réaliser la construction d'environ 2 000 m² de SHON pour un montant prévisible de 490 000 € (soit 245 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- de céder le lot E à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour réaliser la construction d'environ 1 800 m² de SHON pour un montant prévisible de 360 000 € (soit 200 € HT / m² de SHON) et de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante ;
- d'autoriser le maire à signer tous les actes y afférant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande de portage d'un bien sis 22 rue des Martyrs auprès de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. GRASSET

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir la propriété sise 22 rue des Martyrs auprès de Madame MORDENTI, pour un montant de 60 000 € ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage au titre du volet "renouvellement urbain", définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition, relatives à cette réserve foncière.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prend pas part au vote : 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés" (M. GRASSET) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Projet de démolition - reconstruction de l'EHPAD Bévière. Avenant au bail à construction au profit de l'ARRBPA (Association des Résidences Reynières et Bévière pour Personnes Agées).
Intervention(s): M. DE LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de modifier l'assiette des biens loués par avenant au bail à construction du 1er avril 1986 en ajoutant un tènement d'une superficie totale de 1 464 m² à détacher de la parcelle cadastrée HX 175 pour 1053 m² et de la parcelle HX 159 pour 411 m², puis en retranchant à l'achèvement des constructions un tènement de 266 m² à détacher de la parcelle cadastrée HX 160 ;
- de dire que l'avenant au bail sera signé avec l'association des Résidences Reynières et Bévière pour Personnes Agées, dans les termes des articles L 251-1 à L 251-9 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux clauses et conditions générales et particulières prévues au projet de bail, ci-annexé ;
- d'autoriser l'association à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de lots à l'intérieur du Périmètre de restauration immobilière (P.R.I.) : 67, 69 rue Saint Laurent, 42 quai Xavier Jouvin.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adoptée - Abstention : 9
"Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de céder à Madame et Monsieur Didier HALBRONN l'appartement 1-01 d'une superficie (loi Carrez) de 65,29 m² situé au 1er étage du 67 rue Saint Laurent pour un montant de 39 652 € ;
- de céder à Madame Christine COQUELET l'appartement 1-06 d'une superficie (loi Carrez) de 61,10 m² situé au 1er étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 37 686 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Yannick GUILLEMOT l'appartement 3-05 d'une superficie (loi Carrez) de 65,93 m² situé au 3ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 38 675 € ;
- de céder à Monsieur Jacques POLGE l'appartement 3-03D d'une superficie (loi Carrez) de 110,73 m² situé au 3ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 62 194 € ;
- de céder à Madame et Monsieur Edmond MIGNOLA l'appartement 2-05 d'une superficie (loi Carrez) de 65,96 m² situé au 2ème étage du 69 rue Saint Laurent pour un montant de 42 764 € ;
- de céder une cave avec chacun des lots.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (A 008) - ACCESSIBILITE - Convention de financement des travaux relatifs à l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en gare de Grenoble.
Intervention(s): M. GEMMANI, M. NOCODIE, Mme MONERY, M. le Maire, M. SIEBERT.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée relative au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en gare de Grenoble, et la participation de la Ville pour un montant de 349.245 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (A 014) - DEPLACEMENTS - Gare de Grenoble - Convention de financement des études et travaux relatifs à la mise en place d'une signalétique intermodale en Gare de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet de convention ci-annexé ;**
- **d'approuver le plan de financement des études et des travaux proposé dans la convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de financement des études et travaux relatifs à la mise en place d'une signalétique intermodale en gare de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (A 016) - ENVIRONNEMENT - Projet Isère Amont - Avis de la ville de Grenoble sur les demandes de Déclaration d'Utilité Publique, de mise en compatibilité du Schéma Directeur et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, présentées par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).
Intervention(s): M. GRASSET, M. BERTRAND.

Le Conseil municipal décide :

- **de soutenir le projet d'aménagement Isère Amont présenté par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) qui permettra un développement équilibré des territoires traversés par l'Isère avec le renforcement de la protection des lieux habités, la réalisation des champs d'inondation contrôlée, la valorisation des milieux aquatiques et le développement de pratiques de loisirs et de déplacements doux sur les berges ;**
 - **de donner un avis favorable :**
 - . **à la demande de Déclaration d'Utilité Publique,**
 - . **à la mise en compatibilité du Schéma Directeur,**
 - . **à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau objet d'une Déclaration d'Intérêt Général,**
- présentées par le SYMBHI.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (B 017) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet de renouvellement urbain Villeneuve - Village Olympique - Définition du programme et lancement de la consultation pour la désignation d'un architecte-urbaniste en chef, chargé de réaliser des missions de maîtrise d'oeuvre urbaine.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. MOTTE, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'organiser, conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du code des marchés publics, et en application du décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993, une consultation en vue de la désignation d'un architecte-urbaniste en chef, chargé d'assurer des missions de maîtrise d'oeuvre urbaine dans le cadre du projet de renouvellement urbain "Villeneuve-Village Olympique" ;

Il est procédé à un vote à bulletins secrets pour les désignations :

3 listes sont proposées :

- Liste de M. SAFAR
- Liste de M. ROUX
- Liste de Mme BOILEAU

Ont obtenu :

- Liste de M. SAFAR : 44 voix soit 4 représentants.
- Liste de M. ROUX : 9 voix soit 1 représentant.
- Liste de Mme BOILEAU : 6 voix soit 0 représentant

- d'approuver la composition de la commission constituée en jury, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et comprenant :

cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Mme VINCENT
- M. de LONGEVIALLE
- Mme HANFF
- M. VOIR
- M. ROUX

- cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste

- M. DJELLAL
- M. GEMMANI
- Mme BLANC-TAILLEUR
- Mme MONERY
- Mme BON

- de dire que le président de la commission désignera trois maîtres d'oeuvre qui participeront aux travaux de la commission avec voix consultative ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements auprès des partenaires institutionnels.

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N° 20 - (B 004) - LOGEMENT - Participation de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par GRENOBLE HABITAT, 37 rue de Stalingrad.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la SAIEM GRENOBLE HABITAT et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 008) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Plan local d'action en santé environnementale (PLASE) : demande de subvention auprès du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 30 000 euros au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire pour la réalisation de travaux de rénovation visant à lutter contre le risque de légionellose ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble relative à l'action "Bains de langage" pour l'année scolaire 2007/2008.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action "bains de langage" mise en oeuvre par le Centre Communal d' Action Sociale de la ville de Grenoble ;
- de lui verser 8 560 euros pour l'année scolaire 2007/2008 ;
- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d' Action Sociale relative à cette action ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (B 014) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, l'AGECSA et la ville de Grenoble relative à l'expérimentation de la prise en charge médicale pluridisciplinaire précoce des enfants obèses.

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-jointe, relative à la mise en oeuvre de l'expérimentation de la prise en charge médicale pluridisciplinaire précoce des enfants obèses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24 - (B 015) - ACTION SOCIALE - Convention 2008 entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble faisant suite à la mission relative à l'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT

Le Conseil municipal décide :

-de prolonger la mission relative à "l'innovation technologique au service du maintien à domicile des personnes dépendantes" pour l'année 2008

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Département de l'Isère précisant les modalités de financement de la mission et les axes de travail à mettre en oeuvre.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 25 - (B 010) - PREVENTION SECURITE - Subvention sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les montants des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations ci-dessous :

- MJC Parmentier, 566 €,**
- MJC Abbaye, 3000 € ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (B 018) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 6 rue du 4 septembre à Grenoble à l'association C.L.U.Q. (Comité de Liaison des Unions de Quartiers) et à l'association LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble : Lien et ouverture).
Intervention(s): Mme MASSON, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 6 rue du 4 septembre à l'association CLUQ et à l'association LAHGGLO ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 27 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles conclues avec les associations du secteur culturel, pour l'année 2008
Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, Mme BARACETTI

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, les avenants précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association Centre Audiovisuel de Grenoble (C.A.V.)

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Centre Audiovisuel de Grenoble, l'avenant financier annexé, précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29 - (C 038) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association "Atelier de recherche et de création dramatique" relative à l'organisation du Festival "On dirait le sud", les 11 et 12 juillet 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association "Atelier de recherche et de création dramatique" relative à l'organisation du Festival "On dirait le sud" les 11 et 12 juillet 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30 - (C 028) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et le Collège Charles Münch - Avenant n° 16.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les dispositions de l'avenant n° 16 à la convention du 3 juillet 1986 entre la ville de Grenoble et le Collège Charles Münch relatif au montant des charges à verser par le Collège Charles Münch à la ville de Grenoble au Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional concernant l'année scolaire 2006-2007 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 16 annexé à la présente délibération ;
- que conformément à l'engagement des deux parties, le montant à percevoir par la ville de Grenoble est fixé à 28.733 € pour l'année scolaire précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (C 029) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2008-2009.

Le Conseil municipal décide :

- de répartir les disciplines dispensées par le Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional, conformément à la proposition faite dans l'exposé ;
- d'adopter à compter de la rentrée scolaire 2008-2009 les tarifs, arrondis au dixième d'euro le plus proche, présentés ci-dessus pour le Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- les droits à acquitter sont réduits de 10% pour chaque enfant à charge d'une famille à partir du second en âge ;
- les élèves ayant bénéficié, au titre de l'année scolaire précédente, d'une bourse de l'Education Nationale ou de la Culture, attribuée sur critères sociaux, bénéficient du tarif correspondant au quotient familial minimum ;
- le montant des droits d'inscription des élèves des niveaux autres que les cycles III et CEPI, et n'étant pas domiciliés à Grenoble, est augmenté de 20% pour les disciplines dites majorables ;
- d'utiliser à titre exceptionnel le quotient familial établi en juillet 2007 par la Caisse d'Allocations Familiales ou à défaut de prendre en considération les ressources de la famille de l'année 2006 ;
- de retenir le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé si les documents définis dans l'exposé ne sont pas produits.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32 - (C 030) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Cession d'un basson système français et d'un tuba en ut auprès de particuliers en vue de l'acquisition d'un fagott et d'un euphonium.

Le Conseil municipal décide :

- de désaffecter du domaine public communal un basson français de marque Buffet-Crampon et un tuba en ut de marque Courtois qui figurent à la liste d'inventaire du Conservatoire
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du basson à Monsieur Benoît MISCOPAIN pour la somme de 3 200 € et du tuba en ut à Madame Marie-Noëlle BOURBON pour la somme de 800 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (C 031) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble. Bilan financier des expositions temporaires pour l'année 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés, des expositions temporaires de l'année 2007 du musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Sélection des bénéficiaires de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble pour l'année 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir, pour cette deuxième session 2008 de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble, un montant de 12 000 euros entre les lauréats, conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de création - Conditions d'utilisation des salles

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les conventions spécimen de mise à disposition gratuite des locaux de la Salle Noire et du Théâtre de Création, la convention de résidence, ainsi que le règlement d'utilisation et de sécurité de ces locaux accompagnant chacune des conventions (documents ci-annexés) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs pour le concert du Festival de Jazz du 10 mars 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du concert du 10 mars 2009 organisé avec l'association Grenoble Jazz Festival dans le cadre d'une convention de partenariat au Théâtre municipal, tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs pour le spectacle du Festival des Arts du Récit en Isère du 19 mai 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs, ci-dessus exposés, du spectacle du 19 mai 2009 qui sera organisé au Théâtre municipal avec l'association le Centre des Arts du Récit en Isère dans le cadre d'une convention de partenariat.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - BIBLIOTHÈQUES. Centre national du Livre. Demande de subventions.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du CNL des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, destinées à financer d'une part les acquisitions de livres dans les domaines évoqués plus haut et d'autre part la constitution du fonds de la nouvelle bibliothèque Teisseire-Malherbe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 027) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de Création - Tarifs des spectacles

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du Théâtre de Création tels qu'ils sont exposés ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (C 013) - RESTAURATION - Tarifs Cuisine Centrale
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. THIAR

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la cuisine centrale, détaillés ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (C 012) - RESTAURATION - Tarifs Restaurant du personnel self Clemenceau.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs du restaurant du personnel (self Clemenceau), ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (C 014) - RESTAURATION - Tarifs des restaurants scolaires.

Intervention(s): Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. THJAR, M. SAFAR, Mme MASSON, M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs des restaurants scolaires, ci-annexés, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43 - (C 034) - RESTAURATION - Convention de mise à disposition entre la ville de Grenoble et le Marché d'Intérêt National pour un emplacement attribué à titre d'entrepôt au Service de la Restauration municipale

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition (annexée à la présente délibération), intervenant entre la Ville de Grenoble et le Marché d'Intérêt National, qui prévoit une redevance annuelle d'un montant de 5 489,64 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (C 003) - RESTAURATION - Réhabilitation - agrandissement du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le Conseil municipal décide :

**- d'approuver le programme de réhabilitation et d'agrandissement du restaurant scolaire Ferdinand Buisson,
- d'approuver l'enveloppe prévisionnelle du projet à hauteur de 1 100 000 € TDC (Toutes Dépenses Confondues),
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce projet.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (C 018) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Mise en place d'une activité d'animation jeunesse sur les quartiers Jouhaux et Teisseire.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme VINCENT, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

**- la mise en place d'activités d'animation jeunes des quartiers Teisseire et Jouhaux à compter du 1er septembre 2008,
- la création de la régie d'avances et de recettes,
- de procéder au recrutement des personnels qui constitueront la future équipe d'animation, soit 1 responsable et 4 animateurs,**

- la création d'une opération "Espace Jeunes",
- d'affecter les subventions prévues pour l'association à l'opération Animation Jeunesse et aux crédits de service,
- d'approuver les tarifs d'activités proposés dans le tableau présenté.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (C 021) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention Ville/Etat pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier l'engagement de la ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1/01/2008 et qui est relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 89 850 euros pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47 - (C 023) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Convention ville de Grenoble/Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) pour la mise en oeuvre par le CODASE des "jobs d'été 2008" et versement d'une subvention au CODASE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Comité Dauphinois d'Action Sociale et Educative (CODASE) la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1er juillet 2008 et qui est relative à l'octroi par la Ville d'une subvention de 36.000 euros pour la mise en oeuvre des "jobs d'été" 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48 - (C 036) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Recherche action sur la jeunesse : autorisation à signer une convention d'étude et de recherche.
Intervention(s): Mme NECIB, Mme VINCENT

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'études et de recherche avec le CSTB et tout document se rapportant à ce dossier ;
- d'engager, pour régler cette prestation, les crédits nécessaires soit 30.000 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (C 017) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2008.
Intervention(s): M. BRON

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50 - (C 019) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Fête de l'Enfance du mercredi 19 au samedi 22 novembre 2008 : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association Départementale des FRANCAS 38.
Intervention(s): M. BRON, Mme DESLATTES.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir la Fête de l'Enfance organisée par l'Association Départementale des FRANCAS 38 du mercredi 19 au samedi 22 novembre 2008,

- d'attribuer une subvention de 9 500 euros,

- de mettre à disposition gratuitement le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation : mobilier, matériel technique, plantes vertes.

- d'adopter les dispositions de la convention de partenariat, ci-joint, entre la ville de Grenoble et l'Association Départementale des FRANCAS 38,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Association Départementale des FRANCAS 38.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (C 020) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Base de plein air de Massacan
- Mise à disposition de matériel de camping à l'association Poil de Carotte.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les dispositions de la convention de mise à disposition au profit de l'association Poil de Carotte du matériel de camping sur la base de plein air de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52 - (C 022) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Participation de la ville de Grenoble versée au FONJEP dans le cadre du financement des postes à contrat pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser au FONJEP pour l'année 2008, le financement des postes à contrat suivants :

° Association Départementale des Francas de l'Isère 48.493 € pour le poste de directeur Maison de l'Enfance Bachelard ;

° MJC Anatole France 6.970 € pour le poste d'animateur ;

° Fédération Nationale Léo Lagrange pour l'association MPT Mistral : directeur : 63.721 € - directeur-adjoint : 37.587 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (C 037) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Conventionnement entre la ville de Grenoble et la MJC Lucie Aubrac.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec effet au 1er juillet 2008 la convention d'objectifs avec l'association MJC Lucie Aubrac.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54 - (C 025) - SPORT - Réhabilitation du gymnase Ampère - Approbation du programme, de l'enveloppe, du bilan financier et du planning prévisionnel.

Intervention(s): Mme DRULHON

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de réhabilitation du gymnase Ampère et le planning prévisionnel ;

- d'approuver l'enveloppe et le bilan financier prévisionnels du projet à hauteur de 1.311.000 euros HT soit 1 568 000 euros TTC toutes dépenses confondues et de 934 500 euros de recettes attendues ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (ANRU), de la région Rhône-Alpes et du département de l'Isère ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (C 026) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56 - (C 033) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et les associations sportives suivantes : Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, Grenoble Saint Martin d'Hères Universités Club et ASPTT Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, Saint Martin d'Hères Universités Club, ASPTT Grenoble, pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'espaces du domaine public et d'installations sportives, prêt de matériel et de décoration florale, participation à la communication, octroi de subventions exceptionnelles : 10.700 € au Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, 6.000 € au GSMH GUC, 6.000 € à l'ASPTT Grenoble,
- d'approuver les dispositions des conventions ci-jointes avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble, GSMH GUC et ASPTT Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. BERTRAND, M. SIEBERT, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. MOTTE, M. DJELLAL.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du Budget Principal, soit 13.306.192,54 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.
- de procéder au report des résultats de clôture de la section de fonctionnement de la Régie Grenoble Communication et du budget annexe Bouchayer-Viallet au 31 décembre 2007, soit 489.239,76 euros, en excédent de fonctionnement reporté.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le Budget Principal à :
3.928.896,43 euros en fonctionnement,
29.008.917,63 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour le reste

DELIBERATION N° 58 - (E 002) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Stationnement, soit 342.481,93 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Stationnement à :
118.000,00 euros en fonctionnement,
1.230.200,87 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES "Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour le reste

DELIBERATION N° 59 - (E 007) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Parkings en régie, soit 17.800,64 euros, en réserves d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Parkings en régie à :

0,00 euro en fonctionnement,
446.480,68 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 60 - (E 003) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Activités Economiques, soit -348.899,06 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Activités Economiques à :

30.473,06 euros en fonctionnement,
371.619,06 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 61 - (E 004) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Locaux Culturels, soit 26.271,56 euros, en réserves d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Locaux Culturels à :

**850,00 euros en fonctionnement,
-51.720,94 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 62 - (E 006) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Self Clemenceau, soit -11.324,15 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Self Clemenceau à :

**11.324,15 euros en fonctionnement,
57.967,37 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 63 - (E 008) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques, soit 77.405,31 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques à :

**0,00 euro en fonctionnement,
850.970,96 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 64 - (E 009) - FINANCES - Budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or à :

**0,00 euro en fonctionnement,
40.493,87 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 65 - (E 010) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Mistral - Eaux Claires, soit 27.459,37 euros à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Mistral - Eaux Claires à :

**100,00 euros en fonctionnement,
343.868,33 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 66 - (E 011) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Cuisine Centrale, soit 75.985,87 euros, en réserves d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Cuisine Centrale à :

**0,00 euro en fonctionnement,
0,00 euro en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste

DELIBERATION N° 67 - (E 032) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : budget supplémentaire 2008 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2007 du budget annexe Abattoir, soit -1.026.977,60 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Abattoir à :

**1.026.977,60 euros en fonctionnement,
195.474,29 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour le reste

DELIBERATION N° 68 - (E 012) - FINANCES - Taxe sur les spectacles du stade des Alpes. Partage du produit fiscal entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole.

Délibération : RETIREE

DELIBERATION N° 69 - (E 019) - FINANCES - Garantie d'emprunt pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Financement des investissements des années 2008, 2009 et 2010.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOBLECOURT.

Le Conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué, que le CCAS se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, selon les conditions suivantes :

. en phase de mobilisation : TAG ou Euribor +0,14 %

. en phase d'amortissement : taux utilisé à définir selon la stratégie la plus adaptée au moment de la consolidation et les taux en vigueur.

Cette garantie est accordée pour la somme de 5.500.000 euros, représentant 100 % de l'emprunt ;

- qu'au cas où le CCAS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le CCAS une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée

Abstention :

9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 70 - (E 025) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD.

Article :6574 (chapitre 65)
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

	8 000,00
ARC NUCLEART	3 000,00
ARIANE PRODUCTION	2 750,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART	14 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	7 500,00
BARBARINS FOURCHUS	3 000,00
BIM BIM	10 000,00
CAMERA AVENTURE	24 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	22 500,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	2 000,00
COMPAGNIE LES AMIS DE FRANCK NOGENT	1 500,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	2 000,00
DOLCE CINEMA	2 500,00
EL BARCO	2 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 500,00
ESPRIT DE CORE	2 500,00
ETUDES ET CULTURES	1 500,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 000,00
FONDATION DU CHAMP FREUDIEN	2 000,00
LA SAILLIE	2 000,00
L'ATELIER	3 000,00
LE GRAND JETE	4 000,00
LES BOULES AU PLAFOND - ZONES D'EXPRESSION LIBRES	2 000,00
MADE IN THEATRE	10 000,00
MEMOIRES D'AFRIQUE	1 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	10 000,00
REGIE TELEPHERIQUE BASTILLE (EPIC)	1 200,00
STENDHAL ASSOCIATION	3 000,00
UNDERGROUILLE	6 792,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	7 500,00
CALLIOPE	1 300,00
CAP BERRIAT	19 761,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	67 672,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	36 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	39 976,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	2 000,00
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	207 724,00
FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	12 000,00
FRANCAS ISERE	19 463,00
LE PLATEAU	16 274,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	13 131,00
MAISON DES HABITANTS	28 957,00
ME BACHELARD	21 975,00
ME CLOS D'OR	24 875,00
ME PREMOL	85 421,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	

ME VILLENEUVE	8 248,00
MJC ALLOBROGES	20 183,00
MJC ANATOLE FRANCE	22 022,00
MJC EAUX CLAIRES	20 653,00
MJC LUCIE AUBRAC	65 335,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	16 437,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	8 981,00
MJC PARMENTIER	105 206,00
MJC PREMOL	63 538,00
MJC VILLENEUVE	4 516,00
MPT SAINT LAURENT	18 368,00
PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROUPES DE GRENOBLE	2 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	5 516,00
SASFE	4 500,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	4 040,00
ASPTT ATHLETISME	6 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	600,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 700,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	1 200,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 000,00
GRENOBLE SMH UNIVERS CLUB HAND/GSMHGUC HAND BAL	6 000,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1 320,00
MAISON DES HABITANTS	920,00
ME BACHELARD	1 725,00
MJC ALLOBROGES	150,00
MJC ANATOLE FRANCE	400,00
MJC EAUX CLAIRES	1 000,00
MJC VILLENEUVE	350,00

COMMISSION Solidarité

AIDES DELEGATION DE L'ISERE	9 500,00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	500,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	1 500,00
APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	2 700,00
APEPLEAH-PROMOTION ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS HOSPITALISES	1 600,00
ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQUES	600,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS BENEVOLES A L'HOPITAL	500,00
COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	500,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	500,00
ESPOIR - COMITE ISEROIS DE LUTTE CONTRE LE CANCER	800,00
GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIE ET TABACOLOGIE	2 000,00
GRUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	300,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
JALMALV (JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE)	450,00
L'ETAPE	1 000,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	800,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00
SCLEROSES EN PLAQUE RHONE-ALPES ASS	1 000,00

SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
TEMPO	2 000,00
URAPEDA - Union Régionale Parents d'Enfants Déficients Auditif	1 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	760,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	800,00
ARMENIENNE CULTURELLE DE GRENOBLE (ASS)	2 000,00
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LIBERTE	460,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	700,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPPH)	825,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
MJC PARMENTIER	566,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE – VILLAGE OLYMPIQUE	65 380,00

COMMISSION Développ économique, insertion

ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	2 000,00
CALLIOPE	3 000,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	1 000,00
CREARC	5 000,00
CULTURESFRANCE (EX-AFAA)	25 000,00
ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG	1 000,00
JASPIR PROD	1 300,00
OBSERVATOIRE ZETETIQUE	500,00
UNION GENERALE DES ETUDIANTS DE PALESTINE-SECTION FRANCE	7 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	1 600,00
ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS	7 650,00
ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI	3 000,00
ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
C VELEC CLUB ENSIEG (CLUB VEHICULE ELECTRIQUE)	1 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	23 000,00
CEIBA	1 000,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	16 000,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	500,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 500,00
OBJECTIF PREMIER EMPLOI - URIS RHONE-ALPES	3 900,00
TIP TOP EMPLOI	2 500,00
UNION REGIONALE INGENIEURS/ SCIENTIFIQUES DAUPHINE-SAVOIE	1 525,00
UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE - LABEL VILLE	40 000,00

TOTAL ARTICLE 1399.385,00

Article :6745 (chapitre 67)
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	164,04
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 422,10
LA BIFURK	448,90

TOTAL ARTICLE 2 035,04

TOTAL BUDGET 1 401 420,04

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

Adopté - Contre : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" -

Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 71 - (E 031) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Modification de la composition du conseil d'administration d' ACTIS.

Intervention(s): M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à 23 le nombre de membres du conseil d'administration d'ACTIS ;

- de désigner 6 représentants membres titulaires élus de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS :

Mme Monique VUAILLAT
M. Olivier NOBLECOURT
Mme Marie-Claire NEPI
Mme Florence HANFF
Mme Hélène VINCENT
Mme Maryvonne BOILEAU

- de désigner 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une autre collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office :

M. Pierre MIGNOTTE
M. Jean-François MARTIN
M. Jean-Louis MILLET
M. Olivier CAMAU
M. Jérôme COULAUD
M. Jean-Yves BALESTAS
M. Christian COIGNE

- de désigner un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

M. Bernard ARCHER

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

Désignation des représentants de la Ville

Adopté - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (E 026) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Nomination du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Eaux de Grenoble et confirmation de la nomination du liquidateur de ladite société.

Intervention(s): M. SAFAR

Le Conseil municipal décide :

- de nommer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Eaux de Grenoble :

1 titulaire : M. PILAUD
1 suppléant : M. DJELLAL

- de confirmer Monsieur Alain PILAUD dans ses fonctions de liquidateur de la Société des Eaux de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 73 - (E 029) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A023 - 08A064 - 08A065 - 08A066 - 08A067 - 08A069 - 08A070 - 08A071 - 08A072 - 08A286 - 08A045 - 08A056 - 08A425 - 08A426 - 08A433 - 08A263 - 08A264 - 08A265 - 08A266 - 08A267 - 08A068 - 08A269 - 08A270 - 08A271 - 08A272 - 08A273 - 08A274 - 08A275 - 08A277 - 08A278 - 08A279 - 08A245 - 08A246 - 08A250 - 08A251 - 08A252 - 08A253.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 74 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants
Intervention(s): M. CHAMUSSY

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 06A130, 07A579, 07A582, 07A584, 07A587, 07A589, 07A590, 07A004, 07A005, 05A514, 05A512, 05A513, 07A246, 07A247, 06A134.

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

II - REHABILITATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE BERLIOZ

AVENANT N° 1 AU MARCHE 07A589

Le lot 11 "électricité - courants faibles"

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 75 - (E 028) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS.
Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;

- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)

Pour : le reste

DELIBERATION N° 76 - (E 021) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement par le Conseil municipal d'une liste de contribuables au sein de laquelle le Directeur des services fiscaux choisira les membres de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs étant la même que celle du mandat des membres du conseil municipal, il est nécessaire aujourd'hui de renouveler la composition de cette instance.

Composition proposée :

Noms des commissaires titulaires ou suppléants	
BENITO Serge	FIAT Brigitte
BENYAMINA Krimo	GARNIER Christine
BERNARD COLOMBAT Pierre	GROSS Alain
BLEUX Thierry	HUGONIN Agnès
BOBIN Françoise	LAHCINE Ahmed
BOREL Jean-Luc	LEVAS Christiane
BOUCHAÏR Lamara	MARTIN de BOUDARD Hugues
CAMOUS Jean-Marie	MATHONNET Sylvie
CHAUDET Élisabeth	MAUVAIS Mathieu
CIAMPOLINI Lorenzo	OUARDAS Tayeb
COLLOVATI Jeannine	RIVOIRE Marie-Claire
COMPARAT Vincent	ROBICHON Xavier
COUDURIER Maurice	ROUGEMONT Jean-Michel
DESCHAMPS Annie	ROUSSET Isabelle
DEUIL André	SICCARDI Ingrid
FANTON Jean-Claude	VEYSSIERE Jean

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la liste ci-dessus avant transmission au Directeur des services fiscaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 77 - (E 020) - FINANCES - Location de garage - Remise partielle gracieuse de loyers.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder une remise partielle de dettes de 500 € à Monsieur Habib AMEUR en ce qui concerne la location du box n° 58 Nord au Village Olympique sis rue Aimé Pupin Grenoble n°13.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 78 - (E 017) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Renouvellement de mise à disposition de personnel municipal auprès de la Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'un agent pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 2008 auprès de l'association grenobloise pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes "Mission Locale" et l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés au grade détenu par l'agent mis à disposition (adjoint administratif de 1ère classe - indice brut 374) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Mission Locale" la convention de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 79 - (E 018) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition partielle d'agents territoriaux de la ville de Grenoble auprès de la ville de La Tronche. Exonération du remboursement de la rémunération.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux :

. la prorogation à compter du 1er juin 2008 pour une durée de trois ans à la mise à disposition partielle de sept agents territoriaux de la ville de Grenoble auprès de la ville de La Tronche dans les mêmes conditions ;

. l'exonération totale et permanente de la ville de La Tronche du remboursement de la rémunération de ces sept agents mis à disposition partielle ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à chaque arrêté de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 80 - (E 023) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Journée de Solidarité : mise en application de la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008.
Intervention(s): M. le Maire, Mme MONERY

Le Conseil municipal décide :

- de maintenir le lundi de Pentecôte comme "jour non travaillé",

- que le temps de travail de service supplémentaire à accomplir à ce titre, fixé à sept heures de travail pour une activité à temps complet et au prorata pour une activité à heure partiel, sera effectué par tranche d'une heure minimum durant l'année civile concernée,

- que ce temps de travail supplémentaire pourra être effectué :

- . soit un jour ou une demi-journée de temps partiel,
- . soit une demi-journée normalement non travaillée dans le cadre du cycle de travail hebdomadaire individualisé,
- . soit par du temps de récupération au titre de l'attribution du congé d'aménagement du temps de travail des cadres de onze jours,
- . soit par du temps de récupération des heures supplémentaires,
- . soit en plus du temps journalier normalement effectué.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 PC - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 81 - (E 024) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations et créations de postes.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme GIROD de L'AIN, Mme SALAT, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations et les créations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 82 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci - après :

**Participation à la journées des Maires à la Région Rhône-Alpes
- le 07 juin 2008 à Charbonnières - M. SAFAR**

**Commission Education de l'AMGVF sur le thème : l'éducation dans les Grandes Villes et agglomérations
- le 10 juin 2008 à Paris - M. BRON**

**Participation à la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940.
- les 17 et 18 juin 2008 à Paris - M. SAFAR**

**Participation aux Etats Généraux de l'Europe
- le 21 juin 2008 à Lyon - M. BETTO**

**Réunion de la commission Europe de l'AMGVF
- le 24 juin 2008 à Paris - M. BETTO
Assemblée Générale constitutive du centre international du tourisme
- le 24 juin 2008 à Paris - M. LACHCAR**

Rencontres CNLS (Comité National de Liaison des Centres de Santé) à Paris
- le 25 juin 2008 à Paris - M. VOIR

Réunion de l'Association Nationale des Villes pour le développement de la Santé publique "Elus, Santé Publique et Territoires.
- le 26 juin 2008 à Paris - M. VOIR

Commission organisée par l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France) afin d'élaborer une position commune sur les questions de politique culturelle dans les Grandes villes et agglomérations
- le 1er juillet 2008 à Paris - MME BARACETTI

Rencontres culturelles d'Avignon consacrée aux enjeux politiques locaux et nationaux de l'action culturelle.
- le 15 juillet 2008 à Avignon - MME BARACETTI

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 83 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Commissions Municipales : Modification d'appellation.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, Mme FIORASO

Le Conseil municipal décide :

- de modifier l'intitulé de la commission "Développement Economie, Insertion" qui prendra l'appellation de commission "Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales".

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 84 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Maison du rapatrié.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. LACHCAR représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette association.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 85 - (G 005) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Carrefour Régional des Acteurs de l'action sociale et médico-sociale (CREAI RHONE ALPES).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. NOBLECOURT représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette association.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 86 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : CENTRE DE FORMATION DES ELUS LOCAUX (CIFODEL).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Mme SALAT représentant de la ville de Grenoble au sein du comité directeur de cet organisme

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 87 - (G 006) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Association des Centres de Loisirs de Grenoble (ACL) - Modifications.

Délibération : RETIREE

DELIBERATION N° 88 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR

Le groupe de l'Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) quitte la salle.

DELIBERATION N° 89 - (G 007) - VOEU - Vœu concernant le projet de loi de modernisation de l'économie

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, M. VOIR.

Un amendement est présenté par Mme FIORASO, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal le Conseil municipal réuni ce Lundi 7 Juillet 2008 demande au gouvernement de retirer les articles suivants de son projet de loi sur la modernisation de l'économie :

- **L'article 27, chapitre VII alinéa 2 du projet de loi de modernisation de l'économie, portant de 300 mètres carrés à 1000 mètres carrés les seuils d'autorisation des grandes et moyennes surfaces.**
- **L'article 3 permettant l'exercice d'une activité complémentaire et en étant dispensé de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, de l'immatriculation au répertoire des métiers, du stage prévu du futur chef d'entreprise et de la non obligation de qualification.**
- **Par ailleurs, la hausse des seuils de 9 à 10 salariés pour la contribution des entreprises au Versement Transports, décidée dans la loi de modernisation de l'Economie, prive notre autorité organisatrice de transports, le SMTC, d'une recette évaluée à près d'un million d'euros.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
08 - 2408	Arrêté 09/06/2008		La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0800933 - 5 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la Banque populaire des Alpes.	
08 - 2440	Arrêté 11/06/2008	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une action en justice par le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives afin de faire constater la nullité de la convention d'exploitation qui la lie avec la société d'économie mixte locale Gaz et Electricité de Grenoble, de ses avenants n° 1 et 2 ainsi que le contrat d'apport conclu pour la création de la société d'économie mixte locale Gaz Electricité de Grenoble.	
08 - 2483	Arrêté 12/06/2008	Me BENICHOU	La Ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile lors de l'audience correctionnelle à l'encontre de Monsieur Jérémie BORJ.	
08 - 2566	Arrêté 18/06/2008		La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0801428 - 5 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Stéphane COUDRAU contre l'arrêté municipal réglementant la pratique du roller.	
08 - 2567	Arrêté 18/06/2008		La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0801547 - 3 déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Madame Nathalie DE GIGLIO contestant sa notation pour l'année 2006.	
08 - 2613	Arrêté 20/06/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes n° 0802547-2 et 08548-2 déposées devant le tribunal administratif de Grenoble visant à la suspension et à l'annulation de l'arrêté n°2008-02 pris par le directeur de l'EPFL-RG de préemption du bien sis 129 avenue Léon Blum à Grenoble et 9010 rue de Bretagne à Echirolles en date du 23 mai 2008 en application de l'arrêté du maire de Grenoble en date du 16 mai 2008.	

08 – 2646	Arrêté 10/06/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 06 novembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, gardien de Police Municipale, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2647	Arrêté 11/06/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 10 octobre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Didier GIVOVICH, gardien principal, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2648	Arrêté 10/06/2008	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 26 février 2008, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Romuald GAUTIER, adjoint administratif 2 ^{ème} classe (Fonction : surveillant de stationnement), la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention d'occupation		La Ville de Grenoble consent à mettre à disposition de la SARL Les éditions la pensée sauvage un local d'une surface de 174 m ² environ portant le n°4 du centre CEMOI 21 rue Ampère à Grenoble pour la période du 18 juin au 31 juillet 2008.	Indemnité d'occupation : 75 € HT
	Avenant de résiliation de bail		Aux termes d'un bail en date du 29 mai 1996, la Ville a loué à Monsieur Bruno BURLAT au droit duquel se trouve aujourd'hui le preneur, un local à usage professionnel d'une superficie de 31 m ² soit les lots n° 181 à 184 sis au 3 ^{ème} étage de l'immeuble « Le Polynôme » 25 avenue de Constantine à Grenoble. Par courrier en date du 13 mai 2008, le preneur a sollicité la résiliation amiable de son bail avec effet au 31 juin 2008. Le bail du 29 mai 1996 est résilié avec effet au 30 juin 2008, les loyers seront dus par le preneur à la ville à cette date.	

	Avenant de résiliation de bail		<p>Aux termes d'un bail en date du 14 avril 2006, la Ville a loué à la Société Éclairage Service, un local portant sis 2, rue Léon Sestier à Grenoble (GEAI) d'une surface de 186 m² au rez de chaussée et de 145 m² en mezzanine. Ce bail prévoit dans son article 7-3 que le preneur sera tenu de rembourser au bailleur l'impôt foncier. Dans un souci d'équité avec d'autres locataires de la Ville occupant des locaux similaires, il est décidé de ramener la part de la taxe foncière remboursable à un montant de 7,25 € le m².</p>
--	--------------------------------	--	--

ETAT RECAPITULATIF FRAIS DE SEJOUR 1ER SEMESTRE 2008

Service	Nature de l'événement	Nom des personnes invitées et de l'organisme	Montant des dépenses engagées		
			Déplacement	Hébergement	repas
BIBLIOTHEQUES					
	India orientalis	D. Cholodnicki	99,48		23,8
	rencontre littéraire R. Fdermann	R. Federmann	171,47		90
	atelier philo	Michela Marzano	455,3	198,4	84
	hommage Benrath	Lissarague, Sintive, Gérard	90,5	62,1	226,7
	ethno et ciné	D. Piningre	225,72		44,3
	exposition photos Machiel Botman	M. Botman			47,3
	rencontre littéraire Y. Bonnefoi	Y. Bonnefoi			155
	atelier philo	T. Menissier, Ph. Saltel	158,6		114
	familier	Arièle Bonzon			80,9
	68 une histoire collective	Michèle Zancarini		153	101
	festival regards croisés				
BMEI	rencontre P. Rambaud (cycle Stendhal)			118,8	89,8
			1201,07	532,3	1056,8
TOTAL					2790,17

**ETAT RECAPITULATIF DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT
DES PERSONNES, INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE 1er semestre 2008**

SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES			
				Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
MUSEE	24/11/2007	Expo les impressionnistes	M. et Mme Durand-Ruel			12,00 €	
MUSEE	15/12/2007	Exposition Fred Sandback	Françoise Billarant J. Philippe Billarant Elise Bureau			84,90 €	
MUSEE	03/12/2008	Montage oeuvre J. Wall	Franck Péquignat			22,00 €	
MUSEE	07/01/2008	Expo les impressionnistes	Diego Kandil			35,75 €	
MUSEE	29/01/2008	Expo les impressionnistes	Claude COUDERC Elisabeth de JONCKEERE		154,20 €		
MUSEE	14/01/2008	Expo les impressionnistes	Convoyeurs		716,80 €		
MUSEE	19/01/2008	Expo les impressionnistes	MME COUDERC MME MC CLURE M. LECONTE MME de JONCKEERE MME HINDMARCH			970,16 €	
MUSEE	20/01/2008	Expo les impressionnistes	M. HEITCHUE MME EVANS MME MORELON MME LEES MME LAURIN			1 601,72 €	
MUSEE	23/01/2008	Expo les impressionnistes	MME ROGERS M. LEMONIDES MME MARLAUD M. MARANDEL			886,72 €	
MUSEE	24/01/2008	Expo les impressionnistes	M. MARANDEL MME MC CLURE MME EVANS MME LEES M. HEITCHUE		2 337,50 €		

SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES			
				Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
MUSEE	26/01/2008	Expo les impressionnistes	MME EFFMANN			325,00 €	
MUSEE	27/01/2008	Expo les impressionnistes	MME S ATKOWSKI			260,00 €	
MUSEE	29/01/2008	Expo les impressionnistes	Elise EFFMANN Jane S ATKOWSKI		310,50 €		
MUSEE	31/01/2007	Débat sur "l'art brut"	Laurent Danchin Daniel Bougnoux			103,47 €	
MUSEE	31/01/2008	Réunion de travail	Guy Delahaye			57,50 €	
MUSEE	04/02/2008	Réunion de travail	Laurent Salome Virgil Langlade			52,10 €	
MUSEE	15/02/2008	Restauration œuvre "SPA"	Kevin Mc COY		62,10 €	37,50 €	
MUSEE	04/03/2008	Réunion de travail	Thomas KOSEK			43,70 €	
MUSEE	07/03/2008	Réunion + visite expo Xxème	Jonas STORSVE			43,00 €	
MUSEE	07/03/2008	Conférence de presse dessins	Presse locale			300,00 €	
MUSEE	06/03/2008	Conférence de presse dessins Xxème et art africain	Roselyne HAIMS Sophie CACHON Valérie DUPONCHELLE Yvette SAUTOUR			116,20 €	
MUSEE	12/03/2008	Voyage de presse dessins Xxème et art africain	Sarah Doraghi Ludovic Dupont Yvette SAUTOUR Technicien France 2 Technicien Télé matin			127,35 €	
MUSEE	18/04/2008	Visite expo dessins XXème	Eva BENSARD Laurence GAILLARD			72,40 €	
MUSEE	31/03/2008	Etude collection dessins anciens	Barbara BREJON Guillaume KAZEROUNI		222,40 €	119,30 €	
MUSEE	11/03/2008	Expo dessins XXème	Yvette SAUTOUR			73,00 €	
MUSEE	11/03/2008	Expo dessins XXème	Yvette SAUTOUR Maurice ULRICH			52,00 €	
MUSEE	11/04/2008	Etude collection dessins anciens	Barbara BREJON Guillaume KAZEROUNI	174,00 €		71,10 €	
MUSEE	27/03/2008	Vernissage dessins XXème et art a	Journalistes Chercheurs			333,00 €	
MUSEE	07/04/2008	Préparation Expo Marc PESSIN	Christine Carier			32,00 €	
MUSEE	10/04/2008	Expo Patrick Faigenbaum	J. François Chevrier Patrick Faigenbaum			121,85 €	

SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	PERSONNES	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES			
				Déplacement	Hébergement	Repas	Prestations
MUSEE	14/04/2008	Expo dessins XXème	Corinne Rondeau			55,95 €	
MUSEE	23/04/2008	Etude collection dessins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume KAZEROUNI		124,20 €	74,30 €	
MUSEE	24/04/2008	Etude collection dessins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume KAZEROUNI			65,40 €	
MUSEE	24/04/2008	Projet Louvre Abou Dabi	Emmanuel Coquery Bruno Maquart			146,10 €	
MUSEE	23/04/2008	Etude collection dessins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume KAZEROUNI	327,00 €		47,93 €	
MUSEE	02/05/2008	Exposition P. Faigenbaum	P. Faignebaum JF CHEVRIER	327,00 €			
MUSEE	21/05/2008	Recolement œuvres du FNAC	Xavier Philippe GUIOCHON Delphine EHRMANN			66,00 €	
MUSEE	03/06/2008	Exposition W. Laib	Claudine COLIN Julie MANTINEY			92,00 €	
MUSEE	03/06/2008	Etude collection dessins anciens	Etic PAGLIANO Guillaume KAZEROUNI			56,45 €	
MUSEE	09/06/2008	Etude collection dessins anciens	Etic PAGLIANO Guillaume KAZEROUNI	102,10 €		162,25 €	
MUSEE	10/06/2008	Etude collection dessins anciens	Etic PAGLIANO Guillaume KAZEROUNI		249,40 €	90,40 €	
MUSEE	10/06/2008	Etude collection dessins anciens	Caroline Dagbert		55,00 €	21,20 €	
MUSEE	10/06/2008	Exposition W. Laib	Eduardo RODRIGES Björn SCHMIDT			60,00 €	
MUSEE	19/06/2008	Exposition P. Faigenbaum	P. Faignebaum		81,20 €		

SOUS-TOTAUX 930,10 € 4 313,30 € 6 891,70 € - €

TOTAL 12 135,10 €

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES UNIVERSITE RECHERCHE

ETAT RECAPITULATIF DU 01/01/2008 AU 25/06/2008 /2008 DES FRAIS DE SEJOUR ET DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES DE LA VILLE A L'ETRANGER ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2008

NATURE DE L'EVENEMENT	NOMS DES PERSONNES INVITEES ET DE L'ORGANISME	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES SUR 623,2 618,8	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES SUR 623,8
Coopération décentralisée avec Ouagadougou : Accueil du 19/11 au 1/12/2007 de deux personnes de la Ville de Ouagadougou pour une formation au service des Espaces Verts de la Ville de Grenoble	Messieurs Azoua ADAMBAZIEN, Moustapha NACANABO, horticulteurs à la Direction des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou	1.507,20	
Coopération décentralisée avec Ouagadougou : Accueil du 19/11 au 25/11/2007 de deux personnes de la Ville de Ouagadougou pour une formation à la SEMITAG de Grenoble	Messieurs Rasmane KIEMA, Bedouma SORGHO, de la Direction des Services Techniques de la Ville de Ouagadougou	753,60	
Coopération décentralisée avec Ouagadougou : Accueil du 25/11 au 1/12/2007 d'une personne de la Direction des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou	Mr Issa SAVADOGO, directeur des Aménagements Paysagers de la Ville de Ouagadougou	376,80	
Coopération décentralisée avec le District de Bethléem : Accueil les 5 et 6/12/2007 par la Ville de Grenoble	Messieurs HA YEK Hani-al, directeur de la Ville de Beit-Sahour et Farid YASSER, chef de projet		178,70
Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Palestinienne les 3 et 4 décembre 2007 à Paris	Madame Française GUYOT, membre de l'association SCAP 38		171,47
Forum International du Tourisme Solidaire qui s'est déroulé à Marseille les 17 et 18/01/2008	Monsieur Abdelhamed FEHRI, Ville de Sfax (Tunisie)		53,18
Accueil d'une délégation de la Ville de Ouagadougou du 24 au 26/01/08 dans le cadre de la coopération décentralisée entre Ouagadougou et Grenoble	Madame Lusine SMBATYAN, Ville de Sevan		948,75
	Monsieur Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou	528,80	
	Monsieur Adama ZERBO, directeur de Cabinet du Maire de Ouagadougou	317,40	
	Melle Sophie CHEVILLARD, élève à l'ESAG		
Déplacement à Essen (Allemagne) du 28/01/08 au 03/02/2008 d'élèves de l'École Supérieure d'Art de Grenoble (ESAG) pour participer à une exposition	Melle Lucille LHEUREUX, élève à l'ESAG		
	Melle Lise MARILLARD, élève à l'ESAG		
	Melle Camille SOSSOUTROT, élève à l'ESAG		1.921,32
	Melle Lola THEBAUT, élève à l'ESAG		
Déplacement à Paris pour réunion Cités Unis France le 14/03/2008 pour groupe de travail Algérie	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		174,27
Déplacement à Paris pour réunion Cités Unis France le 26/03/2008 pour groupe de travail Algérie	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		191,57
Délégation grenobloise à Vilnius et Kaunas (Lituanie) du 16 au 18/06/2008 au 30/05/08	Monsieur Hassen BOUZEGHOUB, directeur du Plateau à Grenoble		722,08

Accueil de la Déléguée Générale de la Palestine en France les 9 et 10 juin 2008	Monsieur Jean DEBEAUPUIS, directeur du CHU de Grenoble	706,08
	Madame Renée AUZIMOUR, présidente du Comité de Jumelage Grenoble-Kaunas	706,08
	Madame Hind KHOURY, Déléguée Générale de la Palestine en France	174,27
	Mademoiselle Chrystelle BEKKAL	
	Monsieur Cheikh CAMARA	
	Monsieur Nissertine MERADJI	
	Mademoiselle Nouria MOHAMED	
	Mademoiselle Estelle OTTIMOFIORE	
	Mademoiselle Elisabeth PAPAZIAN	
	Mademoiselle Tatiana PENHA	
Monsieur François SIMONNOT	1 645,59	
TOTAUX		3 483,80
		7 593,36

Service	Nature de l'événement	Nom des personnes invitées et de l'organisme	Montant des dépenses engagées		
			Déplacement	Hébergement	Prestations
Département Vie Urbaine	Concours européen GAUDI	2 étudiants		140,80 €	
		3 enseignants		631,20 €	
	Animations de conférences de la Biennale	Yves LEERS Didier CHEISSOUX		58,60 € 80,10 €	

TOTAL	910,70 €
--------------	----------

ETAT RECAPITULATIF DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES INVITEES

DIRECTION ECONOMIE INSERTION

EVENEMENT	NOM	HOTEL	TAXI
FORUM 41	O HERTEL	139,8	
	P GRUMBERG	139,8	
	C CLICQUOT DE ME	139,8	
	A BARBAUX	139,8	
	M CHEVALLIER	139,8	
	C KERLOVEOU	139,8	
DELEGATION SUEDOISE	M HELMFRID		147,7
	A ALMGREN		
	JI AHLFRIDH		
	I HALLEN		
	G ERIKSSON		
	P SORBOM		
	B EDHOLM		
	D STENERGARD		
	M OLSSON		
	C LINDSTROM		
	T NILSSON		
	M IRENAEUS		
C VETTIER			
TOTAL		838,8	147,7
TOTAL GENERAL		986,5	

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Les transformations de postes répondent aux besoins des services par rapport à l'évolution de leurs missions ou correspondent à la mise en adéquation du poste par rapport aux fonctions exercées.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport / Montagne	Technicien	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Educateur des activités physiques et sportives	Adjoint technique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Agent de maîtrise (trois postes)	Adjoint technique (trois postes)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Attaché (75,83 heures)	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Rédacteur (75,83 heures)	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Vie Scolaire	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (75,83 heures)	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Education des activités physiques et sportives	Adjoint technique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport	Contrôleur de travaux	Animateur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Sport / Administration Générale	Opérateur des activités physiques et sportives	Adjoint administratif
Vie Urbaine	Exploitation	Exploitation	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur
Vie Urbaine	Exploitation	Fluides	Ingénieur (75,83 heures)	
Vie Urbaine	Aménagement Urbain	Conduite d'Opérations	Attaché (75,83 heures)	Rédacteur
Vie Urbaine	Aménagement Urbain	Conduite d'Opérations	Rédacteur (75,83 heures)	
Vie Urbaine	Exploitation	Espaces Verts	Contrôleur de travaux	Adjoint technique

CREATIONS DE POSTES

Ces créations correspondent à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Grade	Base en heures
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Informations	Systèmes d'Informations	Technicien supérieur	151,67 heures
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Informations	Systèmes d'Informations	Contrôleur de travaux	151,67 heures